



PRÉFET DU LOIRET

Direction Départementale des Territoires

## **PROCEDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC aux décisions publiques en matière d'environnement**

### **Projet de plan de gestion 2016-2020 de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Mesmin**

#### **Contexte :**

La Réserve Naturelle Nationale de Saint-Mesmin, créée par décret du 14 décembre 2006 pour une superficie de 263 ha, englobe la partie de la vallée de la Loire situé dans le domaine public fluvial s'étendant de Saint-Pryé-Saint-Mesmin à Mareau-aux-Près en rive gauche et de La Chapelle-Saint-Mesmin à Saint-Ay en rive droite, ainsi que des parcelles situées à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin. Un périmètre de protection de cette réserve a été créé par arrêté préfectoral du 21 décembre 2007 sur les communes de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin et Mareau-aux-Près.

Elle recèle une mosaïque d'habitats abritant une faune et une flore caractéristique de la Loire, notamment des oiseaux nicheurs et migrateurs sur l'île de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin. Son gestionnaire, désigné par le Préfet du Loiret, est l'association de protection de l'environnement « Loiret Nature Environnement ».

Conformément aux dispositions réglementaires, un premier plan de gestion « 2010-2014 » a été approuvé par le Préfet du Loiret, le 25 mars 2010, après avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature et validation par le ministère en charge de la protection de la nature. Il a fait l'objet d'une évaluation favorable, en début d'année 2015 et la convention de gestion entre le Préfet et l'association Loiret Nature Environnement a été renouvelée en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un nouveau plan de gestion, dans la continuité du précédent.

Un plan de gestion est :

- un outil indispensable à la continuité de la gestion, à l'organisation et à la programmation du travail du gestionnaire au quotidien,
- un outil de partage avec les acteurs du territoire, qui clarifie les enjeux et les objectifs que le gestionnaire et ses partenaires se fixent pour la réserve naturelle, et qu'ils souhaitent atteindre au travers d'actions spécifiques,
- un outil de suivi et d'évaluation de la réserve naturelle.

#### **Objectif du projet :**

Le projet de nouveau plan de gestion est soumis à la procédure réglementaire de participation du public avant validation définitive par le Préfet du Loiret pour une nouvelle période de cinq ans.

Il a préalablement fait l'objet d'un avis favorable du conseil scientifique et du comité consultatif de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Mesmin, puis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Région Centre Val-de-Loire.

Ses objectifs prioritaires restent inchangés, notamment ceux qui s'intéressent à la conservation et à la connaissance du patrimoine naturel :

- conserver la mosaïque des habitats caractéristiques de la Loire,
- approfondir la connaissance du patrimoine de la réserve naturelle,
- mieux connaître le fonctionnement du fleuve afin d'orienter les interventions.

Pour des raisons pratiques, les objectifs à long terme, au nombre de sept dans le premier plan de gestion, ont été limités à cinq dans la présente version, par le regroupement d'objectifs. De même, le nombre d'opérations a été réduit. Il ne s'agit pas d'une baisse d'activité mais de regroupement d'opérations afin de simplifier le document et de faciliter l'évaluation future.

Les documents soumis à la procédure de participation du public sont :

- le projet d'arrêté préfectoral portant approbation du plan de gestion 2016-2020 de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Mesmin et de son périmètre de protection,

- le projet de plan de gestion qui sera annexé à cet arrêté, est ainsi constitué :

- ♦ 1 - introduction, précisant les modalités d'élaboration et de validation du document
- ♦ 2 - section A : diagnostic de la réserve naturelle
- ♦ 3 - section B : gestion de la réserve naturelle
- ♦ 4 - registre des opérations
- ♦ 5 - annexes administratives
- ♦ 6 - annexes scientifiques